

« Petits » conseils de trésorerie



Permanence « financière »
chaque lundi de 14 à 17 heures au bureau du local
Fabien
Téléphone : 07 83 35 19 40
ou tresorerie.collectifagiraix@gmail.com

- CARTE ADA
 - Après son passage à la Spada (pour enclencher la demande d'asile avec le rendez vous Préfecture - GUDA) le demandeur d'asile dispose d'une carte de paiement (mais pas de retrait) avec un code... mais le temps d'activation est en théorie de 45 jours, et le Collectif prête de l'argent. Les DA rencontrent Fabien qui leur remet cet argent contre un reçu (cf charges ci-dessous).
 - Dès que la carte est active et que l'ADA est perçu, PRÉVENIR Fabien (coordonnées ci-dessus)
- En cas de problèmes : demande d'argent par le DA ou d'achat pour le logement
 - si dépense à prévoir : prendre contact avec Fabien pour envisager ou non une prise en charge par le Collectif et si accord prévoir justificatifs pour remboursement.
 - ne pas donner d'argent, cela risque d'engendrer des problèmes relationnels entre le DA et le référent.
- Frais de déplacement pour les convocations OFPRA ou CNDA -
 - prendre un billet le plus tôt possible pour qu'il soit moins onéreux, et éventuellement une nuit d'hôtel s'il est convoqué le matin (cf. fiche trajet OFPRA et CNDA). Les frais sont remboursés par le Collectif (avec justificatifs)
- Fournir votre RIB pour être remboursé dès réception de votre message avec la facture ou le billet (au moins le montant) avant l'envoi des documents
- Vêtements et linge et objets le Collectif a un stock de vêtements, de linge, d'objets divers à leur disposition (whatsapp référents)

- Si problèmes de la Carte ADA

asileofii13@ofii.fr

OU

Par téléphone
(lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h)

[61 Boulevard Rabatau, 13008 Marseille](#)

(pour plus d'informations ou prendre RDV)

04.91.43.19.60 (permanence asile)

04 91 32 53 60 (standard)

05 32 09 10 10 (carte ADA Opposition et SOLDE)

(perte de la carte ADA uniquement)

Les charges, les dons et les prêts - les choix du Collectif

Pour qui et Pourquoi des dons ?

Pour ceux et celles qui n'ont pas ou n'ont plus accès à l'ADA

50 euros par adulte et 20 euros par enfant par semaine

Pour qui et Pourquoi des prêts ?

Pour ceux et celles qui sont réfugiés, mais ne bénéficient pas encore des ressources de droit commun. Ils régularisent le prêt lorsqu'ils en bénéficient

50 euros par adulte et 20 par enfants par semaine

Pour qui et Pourquoi les charges ?

- Les migrants qui arrivent sont accueillis et signent une convention dans laquelle sont indiquées les charges à régler chaque mois
- Dans les Cada les charges sont également réclamées

Elles ont pour effet de préparer les futurs réfugiés à intégrer cette composante dans un budget, mais aussi à marquer une solidarité avec les autres migrants et le Collectif.

Ces charges sont communes à tous, mensuelles, de l'accueil à la sortie.

seule leur valeur varie en fonction de la situation dans le parcours.

30 euros par Adulte et 10 par Enfant (par mois)

10 euros Adulte et 5 euros Enfants (sans ADA) - par mois

Situation dans le parcours	Dons	Charges	Prêts
DA sans ADA	Par semaine 50 euros Adulte 20 euros E nfant	Par mois 10 euros Adulte 5 euros Enfant	
DA avec ADA		Par mois 30 Adulte et 10 Enfant	
Statutaire Ofpra		Par mois 30 Adulte et 10 Enfant	3 mois 50/semaine Adulte 20/ enfant
Statutaire CNDA		Par mois 30 Adulte et 10 Enfant	3 mois 50/semaine Adulte 20/ enfant
Recours CNDA	(ADA)	Par mois 30 A et 10 E	
Débouté CNDA	3 mois Par semaine 50 euros Adulte 20 euros Enfant	Par mois 10 euros Adulte 5 euros Enfant	

22/11/2023

